

MUNICIPALITE DE SAINT-ALBAN

À une séance ordinaire de la municipalité de Saint-Alban tenue le 13 février 2017 à 19h30 au lieu ordinaire des séances, étaient présents monsieur le maire, Bernard Naud, madame la conseillère Carmen Marquis et messieurs les conseillers Christian Caron, Denis Beaulieu, Gaétan Falardeau et Francis Marcotte, tous membres du conseil et formant quorum.

Mme Émilie Garneau, était absente.

Mme Denise Trépanier, secrétaire-trésorière adjointe était également présente.

2017-02-01

Ordre du jour.

Il est proposé par M. Denis Beaulieu
et unanimement résolu :

Que l'Ordre du jour soit adopté tel que déposé, mais demeure cependant ouvert à l'article 10 : Divers et Questions.

2017-02-02

Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2017

Il est proposé par M. Francis Marcotte
et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 janvier 2017 19h30 soit adopté tel que déposé et lu.

Période de questions

Traitement des questions de la part de la table du conseil ou de l'assemblée.

2017-02-03

Comité de la randonnée Boubou

Il est proposé par M. Christian Caron
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban accorde une aide financière supplémentaire de 650 \$ pour un total de 750\$ au Comité de la Randonnée Boubou pour l'édition 2017.

2017-02-04

Participation de Mme Caroline Matte au Défi Huma de Leucan

Il est proposé par Mme Carmen Marquis
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban accorde une aide financière de 100 \$ à Mme Caroline Matte dans le cadre du Défi Huma Leucan.

2017-02-05

Organisation par M. Guillaume Marcotte d'un tournoi de Golf au profit de Leucan

Il est proposé par M. Denis Beaulieu
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban accorde une aide financière de 100 \$ sous forme de commandite à M. Guillaume Marcotte dans le cadre du Tournoi de Golf au profit de Leucan.

2017-02-06

Association des personnes handicapées de Portneuf

Il est proposé par Mme Carmen Maquis
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban accorde une aide financière de 50 \$ à l'Association des personnes handicapées de Portneuf pour l'année 2017.

2017-02-07

Journée internationale des femmes dans Portneuf

Il est proposé par M. Gaétan Falardeau
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban accorde une aide financière de 50 \$ à la Journée internationale des femmes dans Portneuf.

2017-02-08

Club de patinage artistique de Saint-Marc-des-Carières

Il est proposé par M. Francis Marcotte
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban accorde une aide financière de 50 \$ au Club de patinage artistique de Saint-Marc-des-Carières.

2017-02-09

Appui au Regroupement pour un Québec en santé

Attendu qu'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population.

Attendu que le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux.

Attendu que la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents.

Attendu que le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.

En conséquence, il est proposé par M. Denis Beaulieu
et unanimement résolu :

De signifier notre appui au Regroupement pour un Québec en santé. Et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

1. de poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
 - a. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
 - b. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;

2. d'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois. D'acheminer copie de la présente résolution au député de notre circonscription, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitaó, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

2017-02-10

Participation à l'entente de service de Transport adapté de Portneuf pour 2017

Attendu que toute municipalité locale dont le territoire n'est pas desservi par une société de transport en commun ou par un autre organisme public de transport en commun qui assure un service de transport adapté aux personnes handicapées doit, par résolution dont copie doit être transmise au ministre des Transports du Québec, contracter avec une personne afin d'assurer aux personnes handicapées l'accès, sur son territoire, à des moyens de transport adaptés à leurs besoins (article 48,39 de la Loi sur les transports, L.R.Q. chapitre T-12);

Attendu que le *Service de transport adapté de Portneuf*, qui était administré jusqu'au 30 juin 2011 par la Ville de Saint-Basile, est désormais pris en charge par la MRC de Portneuf, et ce, depuis le 1^{er} juillet 2011;

Attendu que l'administration et les opérations du *Service de transport adapté de Portneuf* ont été déléguées à la Corporation de transport régional de Portneuf (CTRP) selon une entente qui a été adoptée par le conseil des maires de la MRC de Portneuf (CR 121-06-2011) lors de sa séance régulière du 15 juin 2011 ;

Attendu que cette entente de services est échue depuis le 30 juin 2014, que la commission du développement social et économique a recommandé son renouvellement et que le conseil de Saint-Alban juge également à propos de renouveler l'entente;

Attendu que la Commission de développement social et économique recommande également l'adoption du plan de transport, de la tarification et des prévisions financières pour 2017;

Attendu que le conseil de Saint-Alban a pris connaissance du projet d'entente 2015-2017, du plan de transport, des prévisions financières et de la tarification recommandés pour 2017 par la commission et est d'accord pour adopter ces derniers;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Falardeau et unanimement résolu :

Que la municipalité confirme également l'adoption du plan de transport adapté, de la tarification et des prévisions budgétaires 2017;

Que la municipalité confirme sa participation financière annuelle pour 2017 au montant de 2 546 \$

2017-02-11

Participation au programme Changez d'air 2.0 pour les années 2017-2018-2019

Attendu que le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal, qu'il nuit à la santé cardio-pulmonaire et coûte très cher à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme;

Attendu que l'édition 2012-2013 du programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGEZ D'AIR! » a connu un succès impressionnant;

Attendu que l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a l'intention, en 2017 de relancer le programme de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGEZ D'AIR! 2.0 » pour tout le Québec, avec l'objectif de remplacer 5 000 vieux appareils de chauffage au bois par année, pour 3 années consécutives;

Attendu que qu'une remise de 300\$ pour le remplacement du vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage conforme aux nouvelles normes sera offerte aux participants du programme « CHANGEZ D'AIR! 2.0 »;

Attendu que l'appareil à changer doit être encore utilisé, être soit dans une résidence principale ou dans une résidence secondaire. Il devra être envoyé au complet au recyclage pour en assurer son retrait définitif.

Attendu que la participation des municipalités et des villes est requise pour un montant de 150\$ pour le remplacement du vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage au bois conforme aux normes EPA ou ACNOR B415.1;

Attendu que les manufacturiers et détaillants contribuent financièrement pour un montant de 200\$ par vieil appareil de chauffage au bois remplacé par les participants;

Attendu que d'autres partenaires seront approchés pour contribuer financièrement à la campagne de communications, d'éducation et de sensibilisation, qui doit accompagner l'incitatif monétaire du programme « CHANGEZ D'AIR! 2.0 »;

Attendu que l'AQLPA est le gestionnaire du programme « CHANGEZ D'AIR! 2.0 »;et doit administrer la base de données du programme, les ententes, les inscriptions, la campagne de communications et le versement des incitatifs;

Attendu que le programme sera relancé en 2017;

En conséquence, Il est proposé par M. Denis Beaulieu et unanimement résolu :

Que la Municipalité de Saint-Alban participe au programme de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGEZ D'AIR! 2.0 »;jusqu'à concurrence de 3 poêles remplacés sur son territoire ou jusqu'à l'épuisement d'une enveloppe de 450 \$ par année, pour un total de 9 poêles et 1350 \$.

Avis de motion du règlement URB-05.03 modifiant le règlement de zonage URB-05

Avis de motion est donné par le conseiller municipal M. Denis Beaulieu que lors d'une séance ultérieure tenue à un jour ultérieur, le règlement URB-05.03 modifiant le règlement URB-05 de zonage sera adopté.

2017-02-12

Autorisation de signature pour l'achat du lot 4 615 704 du cadastre du Québec

Considérant la résolution 2016-05-13;

Considérant que toutes les conditions prévues à la promesse d'achat ont été rencontrés et que les parties s'en donneront quittance mutuelle et réciproque, générale et finale à la signature de l'acte de vente notarié à intervenir.

En conséquence, il est proposé par M. Christian Caron et unanimement résolu :

Que la Municipalité achète de Mme Andrée Leboeuf le lot 4 615 704 du cadastre du Québec, pour le prix de 115 000,00 \$ payable comptant par la Municipalité lors de la signature de l'acte de vente notarié à intervenir,

avec prise de possession et tous ajustements à la même date; toute TPS et toute TVQ étant payable, par voie d'autocotisation, par la Municipalité aux autorités fiscales concernées en sus du prix de vente plus haut mentionné.

Que son honneur le Maire, monsieur Bernard Naud ou le maire suppléant, M. Francis Marcotte, et le secrétaire-trésorier et directeur-général, monsieur Vincent Lévesque Dostie ou Mme Denise Trépanier, secrétaire-trésorière adjointe, soient et sont par les présentes autorisés à signer tout document nécessaires et/ou utiles à cette fin; de même que la quittance mutuelle et réciproque, générale et finale, de toutes les conditions réalisées et plus amplement mentionnées dans la résolution 2016-05-13; ainsi qu'à effectuer le paiement du prix d'achat et à en recevoir quittance.

2017-02-13

Autorisation de signature pour un emprunt temporaire au montant de 150 000 \$

Considérant que la Municipalité a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du Territoire pour le règlement d'emprunt numéro 245.

En conséquence, il est proposé par M. Francis Marcotte et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban procède à un emprunt temporaire de 150 000 \$ auprès de la Caisse Desjardins de l'ouest de Portneuf;

Que M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire trésorier ou Mme Denise Trépanier, secrétaire-trésorière adjointe, soit autorisé à signer tout document nécessaire ou utile à cette fin.

2017-02-14

Proposition de plan de lotissement pour le lot 4 615 704 – Mandat à Champagne et Matte, arpenteurs géomètres.

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que la Municipalité mandate la firme Champagne et Matte, Arpenteurs Géomètres pour la préparation du plan de lotissement pour le lot 4 615 704, le tout tel que décrit dans leur offre de service du 24 janvier 2017 au montant de 1975\$ plus taxes.

2017-02-15

Achat d'un détecteur de gaz – Mandat à Ackland Grainger

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que la Municipalité procède à l'achat d'un détecteur de gaz auprès de Ackland Grainger au montant de 3275.10\$ plus taxes

2017-02-16

Participation au service de télévision communautaire CJSR HD pour les années 2017-2018-2019

Il est proposé par M. Denis Beaulieu et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban accorde une aide financière au service de télévision communautaire CJSR HD pour les années 2017-2018-2019 au montant de 619.50 \$ par année.

2017-02-17

Appui d'une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – Mme Renée Lévesque et M. Michel Dostie

Considérant que Mme Renée Lévesque et M. Michel Dostie sont propriétaire d'une terre agricole ainsi que d'une résidence bénéficiant d'un droit acquis en vertu de la loi sur la protection du territoire et des activités agricole;

Considérant que la résidence se trouve sur une partie du lot 5 021 354 du cadastre du Québec;

Considérant que les propriétaires désirent vendre la terre agricole, mais conserver la résidence avec droit acquis, le tout tel que prévu à la Loi;

Considérant que la superficie occupée à des fins résidentielles est de 6 129,6 mètres carrés alors que la loi prévoit une superficie de 5000 mètres carrés;

Considérant qu'une telle autorisation n'aurait pas pour effet de nuire à l'homogénéité de la zone agricole, puisque la limite du terrain résidentiel est clairement défini sur les terrain par des fossés, rendant impossible toute exploitation agricole de la superficie supplémentaire de 1 129.6 mètres carrés;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation municipale.

En conséquence, il est proposé par M. Denis Beaulieu et unanimement résolu :

Que le conseil municipal de Saint-Alban recommande à la CPTAQ d'accorder l'autorisation demandée par Mme Renée Lévesque et M. Michel Dostie

Bordereau de correspondance

Dépôt du bordereau de correspondance

Solde au compte chèque, placements et solde de la marge de crédit.

En date du 13 février 2017, le compte chèque de la municipalité affichait un solde de 122,093.18\$ Toujours en date du 13 février 2017, la municipalité avait des placements pour un montant de 30 000 \$ et le solde de la marge de crédit était à 0 \$

2017-02-18

Comptes à payer.

Il est proposé par M. Christian Caron et unanimement résolu :

Que les comptes ci-dessous soient acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer :

COMPTES A PAYER JANVIER 2017		
NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	MONTANT \$
RANDONNEE BOUBOU	6492	100.00 \$
CHAMPAGNE ET MATTE	6493	1 034.78 \$
EXCAVATION GUILLAUME NAUD	6494	1 746.60 \$
COMAQ	6495	569.13 \$
PROMUTUEL PORTNEUF CHAMPLAIN	6496	23 537.31 \$
LABORATOIRE ENVIRONEX	6497	159.25 \$
ISABELLE GAUDET (FESTI-NEIGE)	6498	175.00 \$
GRAPHICOLOR(FESTI-NEIGE)	6499	21.85 \$
ADMQ	6500	859.64 \$
COMBEQ	6501	402.41 \$

FQM(COTISATION 2017)	6502	1 420.22 \$
MEUBLE PARE (FRIGIDAIRE LOISIRS)	6503	919.79 \$
TREPANIER, DENISE (FESTI-NEIGE)	6504	99.00 \$
DESHAIES, EMILIE(FESTI-NEIGE)	6505	560.35 \$
ALIMENTATION DUSABLON	6506	2 488.71 \$
DOUVILLE, JEAN-GASTON	6507	800.00 \$
ROCHON, JEAN-PHILIPPE	6508	94.24 \$
DOUVILLE, JEAN-GASTON	6509	400.00 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	6510	1 172.75 \$
LES ENTREPRISES ST-UBALDE	6511	75 924.48 \$
RANDONNEE BOUBOU	6512	650.00 \$
COMBEQ	6513	332.28 \$
CONEX	6514	559.65 \$
CENTRE BIBLIO	6515	201.21 \$
DERY TELECOM	6516	43.68 \$
DISTRIBUTION SPORTS LOISIRS	6517	4 045.75 \$
LES ENTREPRISES A.MASSICOTTE	6518	373.16 \$
EQUIPEMENT BUREAU PORTNEUF	6519	315.72 \$
EXCAVATION C.-E. FALARDEAU	6520	358.72 \$
EXTINCTEUR WT	6521	982.70 \$
EXTINCTEUR ST-MARC	6522	400.69 \$
FEUILLET PAROISSIAL ST-MARC	6523	95.00 \$
FALARDEAU, PASCAL	6524	2 474.79 \$
FQM	6525	79.77 \$
GARAGE J.-P. NAUD	6526	75.91 \$
GRAVEL FER ET METAUX	6527	172.46 \$
JOHANSEN, GUYLAINE	6528	465.00 \$
JULIEN, JACYNTHE	6529	282.50 \$
LABORATOIRE ENVIRONEX	6530	294.05 \$
LANOUILLE, FRANCINE	6531	270.06 \$
ANNULE	6532	0.00 \$
ALIMENTATION DUSABLON	6533	598.92 \$
MATERIAUX AUDET	6534	64.01 \$
MEUNERIE DYNAMIX	6535	40.22 \$
MICROBRASSERIE LES GRANDS BOIS	6536	195.47 \$
MINISTRE DES FINANCES	6537	125.32 \$
MRC DE PORTNEUF	6538	38 115.32 \$
NETTOYEUR MARC GARIEPY	6539	87.89 \$
NIVICOM 2000 INC.	6540	1 451.28 \$
PERRON, MARIO	6541	100.00 \$
PG SOLUTIONS INC.	6542	9 914.32 \$
STEPHANIE POIRE(NON-RESIDENTS)	6543	60.00 \$
YVON POULIN&ASSOCIES	6544	1 724.63 \$
EXCAVATION GUILLAUME NAUD	6545	1 423.86 \$
RABAIS CAMPUS (BIBLIO)	6546	425.21 \$
REGIE REGIONALE	6547	37 015.34 \$
ROCHON, JEAN-PHILIPPE	6548	126.46 \$
SERVICES MATREC	6549	684.10 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	6550	208.84 \$
SSQ, ASSURANCE	6551	1 074.74 \$
TREMBLAY, BOIS	6552	2 128.36 \$
TROTTIER, LAURENT	6553	1 200.00 \$
TURCOTTE 1989 INC.	6554	1 268.23 \$
VILLE DE DONNACONA	6555	361.00 \$
VILLE DE ST-MARC-DES-CARRIERES	6556	218.80 \$
VOHL INC.	6557	40.10 \$
DOUVILLE, JEAN-GASTON	6558	400.00 \$
NAUD, BERNARD	6559	112.36 \$
AUTOMATISATION JRT INC.	6560	3 983.81 \$
DOUVILLE, JEAN-GASTON	6561	400.00 \$

DAS, Fédéral	2 306.50 \$
DAS, Prov.	5 195.91 \$
Télus	676.29 \$
Hydro Québec	1 230.50 \$
Visa	192.36 \$
Éko	1 303.65 \$
SALAIRE	24 307.93 \$
TOTAL:	263 720.34 \$

Divers et questions

Traitement des questions de la part de la table du conseil ou de l'assemblée.

2017-02-19

Levée de la séance

Il est proposé par Mme Carmen Marquis
et unanimement résolu :

Que la présente séance ordinaire du Conseil municipal soit levée;

Le maire lève la séance à 20:40 heures.

Bernard Naud
Maire

Denise Trépanier
secrétaire-trésorière adjointe

« Je, Bernard Naud, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »